

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 — — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du Journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Les dépêches espagnoles ne nous apprennent rien de saillant.

S'il faut en croire la *Correspondance* de Madrid, la régence aurait reçu du gouvernement florentin la nouvelle du refus péremptoire de la couronne d'Espagne par le duc de Gènes.

Cette issue d'une combinaison qui n'était, peut-être, qu'une œuvre de tactique, ne surprendra personne de l'autre côté des Pyrénées, et vraisemblablement contentera tout le monde.

Au delà du Rhin, c'est toujours la question du désarmement qui agite les esprits. « Si la Prusse désarmait, — disait dans un de ses derniers articles la *Correspondance de Berlin*, — cela voudrait dire qu'elle renonce à agrandir la Confédération du Nord. Il est connu, en effet, que la France n'a pas encore adhéré à l'extension du territoire prussien au delà du Mein. Le désarmement de la Prusse équivaldrait à la renonciation de ses projets sur l'Allemagne du Sud. »

Le lecteur n'a pas perdu de vue que la *Correspondance de Berlin* est la confidente des pensées secrètes du malade politique de Warzin.

— Des nouvelles récentes de Berlin annoncent une indisposition du roi Guillaume. A la suite d'une promenade prolongée par le temps humide et froid, le roi de Prusse a été atteint de douleurs rhumatismales qui l'ont empêché de se rendre aux fêtes organisées en son honneur. Le roi Guillaume est âgé de 72 ans.

— On serait sur le point, paraît-il, de donner un successeur à M. de Bismark, que l'état de sa santé oblige à rester à Warzin. On désigne déjà le nom de son successeur : le comte d'Eulemberg.

Le Parlement italien a ouvert jeudi sa session.

Voici les principaux passages du discours royal lu par le ministre de la justice :

« Sa Majesté a été profondément émue des témoignages très-vifs d'affection qui, de toutes les parties du royaume, se sont manifestés pendant sa récente maladie.

« . . . Sa Majesté vous assure, par notre bouche, que ses rapports avec tous les États sont très-bienveillants. Si la paix est le vœu de tous ceux qui aiment les progrès des peuples, elle est surtout le vœu des Italiens qui s'appliquent à une œuvre de réorganisation intérieure.

« Le gouvernement de Sa Majesté n'a pas cru devoir mettre d'obstacle au départ pour le concile des évêques du royaume.

« Sa Majesté souhaite de voir sortir de cette assemblée une parole conciliatrice de la foi et de la science, de la religion et de la civilisation. Mais, quoi qu'il arrive, la nation est assurée que le roi conservera dans leur intégrité les droits de l'Etat et sa propre dignité. Former une bonne administration et restaurer les finances, tel est le juste désir des populations.

« . . . La nation n'évite aucun sacrifice pour maintenir la foi de tous les engagements pris : c'est au gouvernement et au Parlement à faire en sorte que ces sacrifices soient vraiment efficaces.

« . . . En même temps que les mesures finan-

cières, on vous proposera d'autres lois qui ont pour objet de simplifier l'administration, d'imprimer de l'impulsion à l'industrie et au crédit, d'unifier la législation et le droit pénal, de réorganiser nos forces de terre et de mer, de transformer la garde nationale et d'assigner à chacun la part de responsabilité qui lui incombe dans l'administration de la chose publique. »

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE.

Voici la liste, par ordre alphabétique, des candidatures annoncées dans les quatre circonscriptions vacantes de la Seine :

1^{re} circonscription. — MM. Cantagrel, Carnot, Rochefort, Terme, Tapon-Fougas.

3^e circonscription. — MM. Eugène Chatefain, Crémieux, Pascal Duprat, Laferrière, Laya, Lullier, le docteur Tony Moilin, Poyer-Quertier, Sébille, Tapon-Fougas.

4^e circonscription. — MM. Jules Allix, Allou, Henri Brisson, Henry Didier, Dommartin-Laroche, de Gasté, Glais-Bizoin, Arthur Picard, Louis Simonin, Tapon-Fougas.

8^e circonscription. — MM. Emmanuel Arago, Alphonse Gent, Hérol, Manchon, Tapon-Fougas.

Dans cette liste, ne sont pas compris les candidats inassemblés : MM. Maurice Joly, pour la 1^{re} circonscription ; Ledru-Rollin, dans la 3^e ; Armand Barbès, dans la 4^e ; Félix Pyat, dans la 8^e.

Bien que ne répondant pas entièrement à nos opinions, voici, dit la *France*, les noms que les circonstances nous ont fait un devoir d'adopter parmi ces candidatures multiples :

1^{re} circonscrip. . M. CARNOT.
3^{me} — M. POUYER-QUERTIER.
4^{me} — M. ALLOU.
8^{me} — M. HEROLD.

La liste du *Réveil* est ainsi composée :

Dans la 1^{re}, Henri Rochefort.
Dans la 3^e, Ledru-Rollin.
Dans la 4^e, Armand Barbès.
Dans la 8^e, Félix Pyat.

Quant à la *Réforme*, les candidats de son choix sont :

Dans la 1^{re}, Henri Rochefort.
Dans la 3^e, Ledru-Rollin.
Dans la 4^e, Henri Brisson.
Dans la 8^e, Emm. Arago ou A. Gent (ad libitum).

Le *Rappel* ne se prononce pas encore.

L'*Opinion nationale*, sans publier de liste, appuie les candidatures de MM. Carnot, Emmanuel Arago et Crémieux, mais se montre très-hostile à l'endroit de M. Brisson, qu'elle qualifie de « parodiste de Saint-Just. »

Le *Temps* et le *Journal des Débats* se tiennent sur la réserve, sauf en ce qui concerne la 1^{re} circonscription, où ils appuient chaleureusement la candidature de l'honorable M. Carnot.

La presse démocratique raisonnable et la presse libérale se réunissent, d'ailleurs, dans un commun sentiment de réprobation contre la candidature ultra-radical et ultra-fantaisiste de M. Henri Rochefort. Son attitude dans les réunions publiques, où il a fait preuve d'une égale absence de dignité et de tempérament

FRUILLERON.

53

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

DEUXIÈME PARTIE.

LE CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR.

(Suite.)

Aussitôt le généralissime se leva, et se tournant du côté du marquis d'Apremont :

— Vous ignorez donc la loyale conduite de votre prisonnier ? lui demanda-t-il froidement.

— Moi... non ! répondit Gaëtan troublé malgré lui.

— Pourquoi n'avez-vous pas imité son exemple, et fait preuve de la même générosité ?

— Parce que, sous aucun prétexte, je ne me reconnais le droit de prendre seul une décision à l'égard de l'aide-de-camp d'un général ennemi.

— Vous êtes vraiment trop scrupuleux, monsieur le marquis, répliqua sèchement le comte de Lescure. L'occasion de nous montrer justes et même cléments envers un officier bleu qui a bien agi est trop rare pour que nous ne la saisissons pas dès qu'elle se présente à nous.

— Votre doctrine n'est pas la mienne, monsieur le comte. Je me sens toujours impitoyable en présence d'un républicain.

— En effet, dit le marquis de La Rochejacquelein, vous demandiez tout-à-l'heure qu'on fusillât le capitaine, et cependant vous saviez tout ce que lui devait Mlle Blanche de Flavigny. C'est bien étrange et bien cruel, vrai Dieu !

— C'est pire que cela, messieurs ! s'écria Blanche en appuyant sur chaque mot.

— Qu'est-ce donc ? demanda le président.

— C'est perfide et lâche !... Oui, perfide et lâche ! car le marquis d'Apremont m'avait juré qu'il me ferait prévenir aussitôt que le prisonnier comparaitrait devant le conseil, et il n'a pas tenu son serment. Mais je me méfiais, et me voici.

Tous les regards se portèrent sur Gaëtan avec indignation, même ceux du baron de Marigny et de Stofflet. Il les soutint avec un sourire goguenard.

— Bah ! dit-il, je n'ai qu'une parole à prononcer pour qu'on me comprenne et qu'on m'excuse. Ma conduite en cette circonstance n'a eu d'autre but que de contraindre le capitaine Bénédicte à nous révéler le plan de campagne de l'ennemi. J'aurais été le premier ensuite à provoquer sa mise en liberté.

Un profond silence accueillit cette justification, dont

personne ne parut satisfait.

— Terminons ce débat, reprit le généralissime avec autorité. Il est temps que chacun de mes collègues aille prendre au plus vite le commandement qui lui est confié... Comte Hector de Flavigny, ajouta-t-il, je vous charge d'une mission que vous accomplirez sans doute avec plaisir, celle de veiller à ce que l'aide-de-camp du général Kléber puisse retourner sans obstacle vers les républicains.

— Mon cher d'Elbée, répondit le comte, je vous remercie. Le capitaine Bénédicte est désormais sous ma sauvegarde, jusqu'à ce qu'il soit loin de notre camp. Je vous promets qu'aucune malveillance ne l'atteindra parmi nous.

Et-il lança un coup-d'œil au marquis d'Apremont.

Celui-ci se mordit la lèvre jusqu'au sang. Il eut une terrible envie de provoquer M. de Flavigny ; mais il sentit que tout le monde eût blâmé son agression, et il se contenta.

Les généraux vendéens sortirent de la salle du conseil sans accorder à Gaëtan la plus légère marque d'approbation et d'amitié. Il était d'ailleurs peu estimé de tous les chefs, même de Charette, sous les ordres duquel il avait servi dans le Marais, et qui lui avait plus d'une fois reproché ses violences, ses ruses diaboliques, et jusqu'à ses exactions sans frein en pays insurgé.

Il sortit à son tour ; mais par un geste rapide et furieux il indiqua à Duhoux qu'il voulait lui parler.

Le digne acolyte du marquis s'empressa de le rejoindre, et tous deux se retrouvèrent, quelques minutes plus tard, à l'extrémité du bourg, loin de la foule et du bruit.

— Ainsi, dit tout-à-coup Gaëtan, ce capitaine d'état-major que je hais à présent est ce même père de la Bénardière que je haïssais autrefois !

— Oui ! répondit Duhoux dont les dents grinçèrent... Bizarre rencontre ! La vie est drôle, n'est-ce pas ? Inutile de vous déclarer que, moi aussi, je déteste cordialement ce Bénédicte.

— Parbleu ! tu te souviens toujours du coup de couceau dont il t'a gratifié.

— Je suis bien forcé de m'en souvenir ! La cicatrice est encore douloureuse par instants.

— Je gage, maraud, que tu serais ravi de pouvoir le hacher menu comme chair à pâté.

— Je ne gage pas, car je perdrais.

— Eh bien ! je te le livre, coquin ; tu prendras avec toi une trentaine de gars déterminés, ceux que tu commandais ce matin, par exemple. Tu iras l'embusquer au-delà du Gué-aux-Biches, près du moulin des Chênes-Secs, où se trouve un ravin boisé, et....

— Et là je ferai faction avec mes hommes en atten-

politiques, n'a pas médiocrement contribué à éloigner de lui les électeurs gobe-mouches qui avaient tout d'abord pris au sérieux cette tapageuse personnalité.

La lettre suivante, publiée par le *Réveil*, nous apprend que M. Ledru-Rollin se désiste de sa candidature :

« Aux électeurs de la troisième circonscription.

» Citoyens,

» Si je n'ava is été mù que par un sentiment personnel et par le désir immense de revoir la patrie, je pouvais être satisfait. En passant sous le serment, je devenais votre représentant, personne n'en doute.

» Si donc j'ai refusé de m'y soumettre, c'est que j'ai préféré l'affranchissement du suffrage universel à mon propre intérêt.

» Cette question d'abolition du serment, qui en finissait directement avec l'Empire, a rencontré assez d'adhérents aujourd'hui pour faire son chemin.

» Mais, du moment qu'un groupe notable d'entre vous redoute qu'elle ne rompe votre majorité et ne procure au gouvernement, qui n'y est pas habitué, un dernier succès, mon devoir est tracé : je renonce à toute candidature.

» Où le temps manque, c'est au plus pressant danger qu'il faut courir.

» Puissent les patriotes si nombreux de la troisième circonscription, qui tenaient, comme moi, à restituer au suffrage universel sa liberté, comprendre que, le principe réservé, il est mieux de diriger aujourd'hui toutes ses forces contre l'ennemi commun !

» Salut et fraternité. LEDRU-ROLLIN. »

M. Allou a fait afficher mercredi la déclaration suivante :

A MM. les électeurs de la 4^e circonscription.

« Messieurs,

» Le manifeste de la gauche appelle, de la part de tous les candidats engagés à l'heure actuelle dans la lutte électorale, une déclaration nette et précise.

» Il respire énergiquement le sentiment de la liberté et du droit. Il condamne la violence et fait appel au respect du suffrage universel. Je serais prêt à le signer. ALLOU. »

Nous n'exagérons pas en qualifiant de considérable le mouvement d'adhésion que rencontre, dans la 3^e circonscription, la candidature de M. Pouyer-Quertier.

Les réunions privées, organisées rue du Temple par le comité qui a pris l'initiative de cette candidature, sont très-suivies.

Près de trois mille électeurs s'y étaient encore rendus mercredi soir.

En apprenant le désistement de M. Ledru-Rollin, M. Crémieux a pu croire un instant

que son cri de dépit avait été entendu et que nulle entrave ne paralyserait ses mouvements dans sa lutte avec M. Pouyer-Quertier : l'illusion de l'ancien ministre de la justice aura été de courte durée. Le parti radical ne vent pas de M. Crémieux, et il le lui signifie sans ambages.

A peine le désistement de M. Ledru-Rollin a-t-il été connu qu'un groupe d'électeurs de la 3^e circonscription ont offert aussitôt la candidature à M. Cantagrel.

« Ledru-Rollin se retirant, disent-ils dans une adresse que publie le *Rappel*, nous venons vous chercher ; vous aussi vous avez noblement supporté la proscription ; vous aussi vous avez énergiquement défendu la Constitution de 1848, violée par la destruction de la république romaine. »

Les inassermetés ne font vraiment pas belle figure !

Tandis que M. Pyat demande un ouvrier de bonne volonté qui veuille bien le remplacer, et que M. Ledru-Rollin s'esquive de l'arène électorale avec la prestesse qui lui est familière, voici MM. Louis Blanc et Armand Barbès qui s'évanouissent à leur tour, en alléguant des raisons diverses dans deux lettres publiées par le *Rappel*.

M. Louis Blanc entreprend cependant de prouver que « les candidats inassermetés, loin d'être les candidats de l'émeute, sont ceux de l'ordre véritable, lequel ne saurait exister en dehors du respect des principes. »

M. Louis Blanc recommande, en outre, aux républicains de ne point avoir recours à l'émeute : « La grande révolte sur laquelle ils comptent pour le triomphe de la liberté est la révolte de l'honnêteté publique et de la raison. » (?)

Par contre, M. Barbès, qui ne se pique point d'aussi belle littérature et dédaigne les phrases arrondies, se berce assez volontiers, dans sa lettre, de l'espérance d'une émeute. « Ce jour-là, dit-il, ou mon cœur se rompra en chemin, ou je serai avec vous pour recevoir une balle. »

Nous trouvons dans le *Public* la lettre suivante, adressée par M. le baron Jérôme David à M. Cazelles, député de l'Hérault :

« Paris, le 14 novembre 1869.

» Mon cher Cazelles,

» Vous me demandez quelle est mon opinion sur l'attitude que va prendre l'ancienne majorité du Corps-Législatif ; je crois qu'elle devra désirer la formation d'un grand parti conservateur-libéral.

» J'ai hésité, et quelques-uns de nos collègues ont hésité comme moi, à suivre l'Empereur lorsque, pour ne pas léguer des difficultés inévitables, qu'il se sentait assez fort pour résoudre, il a introduit des changements dans nos institutions politiques.

» A la veille des élections générales, j'étais arrêté uniquement par une question d'opportunité.

» C'était trop tôt ou trop tard.

» Ne valait-il pas mieux avoir devant soi les étapes d'une nouvelle législature, pour fonder sûrement et pacifiquement un nouveau système politique ?

» Mettons-nous en présence des circonstances actuelles sans insister sur le passé.

» Faut-il demander à la réaction le terme du désordre moral auquel nous assistons ?

» Selon moi, ce serait une faute grave.

» Cherchons plutôt dans l'application sincère et loyale d'une liberté unie à l'observation des lois les moyens de lutter contre la licence.

» Je voudrais que le gouvernement prit une attitude plus décidée ; qu'il ne tolérât pas que, sous prétexte de liberté, on se livre aux gémissements ; qu'il prouvât que le repos de trente-huit millions de Français et le mouvement industriel et commercial du pays ne sont pas à la merci de quelques milliers d'agitateurs ; qu'il continuât à marcher hardiment dans la voie des réformes, sans s'inquiéter des menaces, mais en réprimant les excès d'une infime minorité, qui n'est pas plus la France que l'écume des flots n'est l'immensité des mers. Et alors le *dénouement inévitable*, proclamé par nos ennemis dans leurs manifestes, sera en réalité la consolidation de l'Empire, par son alliance sincère et durable avec la liberté.

» Je vous exprime mes impressions, avec une quiétude d'esprit d'autant plus grande, que je n'aspire pas pour le moment à l'honneur de faire partie du bureau de la Chambre, où j'ai déjà siégé comme vice-président, et à trois reprises différentes comme secrétaire élu.

» Nous sommes dans des temps de lutte, et je veux conserver, pleine et entière, une liberté d'action toujours plus ou moins gênée par la haute situation de président ou de vice-président du Corps-Législatif.

» A vous de cœur,

» BARON JÉRÔME DAVID. »

INAUGURATION DU CANAL DE SUEZ.

Nous recevons une série de dépêches qui nous apportent les préliminaires de l'inauguration du canal de Suez.

Ismaila, 17 novembre, 6 h. soir.

L'Impératrice Eugénie est entrée à Ismaila à bord de l'*Aigle*, que suivaient les yachts de l'empereur d'Autriche et des princes de Prusse et de Hollande. Venaient ensuite les vapeurs portant les ambassadeurs des puissances étrangères à Constantinople et d'autres personnalités faisant partie de la suite des souverains.

On compte actuellement huit navires arrivés de Port-Saïd à Ismaila. Plusieurs autres sont en route.

En outre, trois sont arrivés de Suez,

dont un navire égyptien, un français et un anglais.

Le khédive, à bord de son yacht, avait précédé ici ses hôtes.

La ville est en fête. Une illumination générale et un feu d'artifice ont salué l'arrivée des auguste voyageurs.

Le khédive a visité, dans la soirée, la ville en voiture découverte et accompagné de son fils, le prince héritier.

Toutes les nationalités du monde sont représentées à Ismaila.

Ismaila, 18 novembre.

Hier au soir a eu lieu le banquet offert par M. de Lesseps aux membres du congrès commercial, aux chambres de commerce et aux administrateurs du canal de Suez.

M. de Lesseps a prononcé un discours disant que l'œuvre du canal est terminée ; mais qu'il est besoin, pour la développer, de régulariser l'administration de la justice qui, par suite des différentes juridictions existantes, est presque nulle en Egypte.

M. de Lesseps a dit qu'une grande partie des ressources de la compagnie était paralysée par l'état de choses actuel que le gouvernement égyptien voulait réformer, d'accord avec les puissances ; mais qu'il devait avouer avec regret que c'était le gouvernement français qui opposait la plus vive résistance à ces réformes, si nécessaires à la Compagnie, aux étrangers résidant en Egypte, ainsi qu'à la population indigène.

M. de Lesseps a ajouté que le conseil d'administration de la Compagnie a décidé de présenter une pétition au gouvernement français pour le prier de ne point s'opposer au projet du gouvernement égyptien, qui donnerait des garanties mutuelles à tout le monde.

Il a dit que les membres du congrès s'étant déjà prononcés en faveur de ce projet, il les a réunis avec les autres membres des chambres de commerce pour donner plus de force à la pétition, par l'assentiment de tous les membres présents, tous intéressés au développement et à la sécurité du commerce.

Ce discours a été accueilli avec des marques unanimes d'approbation par toutes les personnes présentes. Le président de la Compagnie du *Lloyd* autrichien a répondu qu'il appuierait la pétition.

Ismaila, 18 novembre, 8 h. 20 soir.

L'entrée des navires dans les eaux d'Ismaila a été magnifique, et s'est accomplie très-heureusement.

L'*Aigle* était en tête, le yacht de l'empereur d'Autriche suivait de près.

Le canal est partout dans de bonnes conditions de profondeur.

Trente à quarante bâtiments mouillent en ce moment dans le lac de Timsah.

Demain matin aura lieu le départ pour Suez.

Nous avons annoncé que le gouvernement

dant le passage de l'aide-de-camp du général Kléber qui n'a pas le choix d'un autre chemin. Puis, dès qu'il aura franchi le gué : pif ! paf ! et sus au républicain ! c'est entendu.

— Es-tu satisfait, marouffe ?

— Oh ! monseigneur, cent fois plus que vous ne le croyez.

Roch Duhoux, en effet, songeait non-seulement à se venger de l'ancien pâtre qui avait failli le tuer, mais surtout à se débarrasser, en l'assassinant, d'un homme qui connaissait l'horrible secret imprimé sur son épaule, et pouvait le divulguer.

— Etes-vous sûr, monsieur le marquis, reprit Duhoux, qu'on n'escortera pas le capitaine plus loin que le Gué-aux-Biches ?

— sûr... non. C'est présumable, voilà tout. Le Gué-aux-Biches est une limite toute tracée, toute naturelle. Chance à courir, d'ailleurs. Dans nos projets les mieux combinés, il y a toujours quelque chose qu'il faut bien livrer au hasard. Tu devrais savoir cela, imbécille !

— Vous avez raison, monseigneur... Mais, à propos : est-ce que vous ne vous rappelez plus ce que je vous ai révélé jadis ?

— Quoi donc ?

— A savoir que ce Bénédicte...

— Après ?

— Est le fils de Mlle Valérie de Morsanges, c'est-à-dire de la comtesse de Flavigny ?

— Parbleu ! je l'avais oublié !

— Et maintenant que je vous ai rafraîchi la mémoire, ne cherchez-vous pas à tirer parti du secret ?

— Bah ! à quoi bon ? D'abord il n'y a pas de preuves. Un seul témoin existe, et c'est toi, maraud. Triste témoin. On crierait à la calomnie, et peut-être serais-tu pendu. Or, à moins que tu n'y tiennes...

— Fichtre ! je n'y tiens pas.

— Alors, crois-moi, retenons nos langues sur ce point. Laissons-là cette vieille histoire, qui ne rencontrerait qu'incredulité, et pourrait bien nous porter malheur. Autrefois, quand je voulais à tout prix épouser Blanche, je me suis fait une arme de cette chronique scandaleuse pour contraindre sa volonté. Aujourd'hui, c'est différent ! Mlle de Flavigny me semble toujours adorable, mais je n'ai plus la moindre tentation de devenir son époux. En temps de guerre civile, on aime comme on peut, mais on ne se marie pas !

— Voilà une sentence pleine de sagesse, monseigneur.

— Tu me flattes, coquin ! dit le marquis en tirant l'oreille de Roch Duhoux. Allons, va vite tout préparer pour ton expédition.

— J'y cours... Si le Bénédicte passe sans escorte devant le moulin des Chênes-Secs, c'est un homme mort. Je vous en réponds.

— Que Belzébuth te vienne en aide, maraud !

Et les deux interlocuteurs se séparèrent.

Pour n'éveiller aucun soupçon, ils prirent l'un et l'autre un chemin différent.

Duhoux rentra dans la grande rue des Herbiers, tandis que le marquis suivit un sentier qui ramenait au bourg en décrivant un circuit.

Pendant ce temps, M. de Flavigny offrait l'hospitalité à Bénédicte.

— La comtesse, disait-il, sera heureuse de vous revoir, monsieur, surtout quand nous lui aurons appris...

— J'ai déjà embrassé ma tante, interrompit Blanche ; elle sait quel service m'a rendu le capitaine, elle nous attend.

— J'ai hâte de repartir, répondit Bénédicte. Mais je suis prêt à vous suivre pour aller saluer Mme de Flavigny.

En s'exprimant ainsi, il avait fait un effort pour que sa voix ne trahît pas la sensation qui venait de précipiter les battements de son cœur. Car toute son âme avait reçu comme une secousse électrique quand le comte avait proposé de le conduire en présence de celle à qui

il avait voué une mystérieuse tendresse, et dont le souvenir mélancolique et charmant avait toujours caressé son imagination.

Pour arriver à la demeure de la famille de Flavigny, il fallut traverser la petite ville au milieu d'une multitude de paysans armés qui s'étonnaient d'apercevoir un officier bleu protégé par un chef vendéen. Mais le bruit courut que le capitaine d'état-major avait sauvé Mlle de Flavigny, et pas une insulte ne fut entendue durant le trajet.

En dépit de l'émotion dont il était pénétré, Bénédicte examina curieusement cette masse compacte de soldats en sabots, aux longs cheveux plats, aux allures disciplinées, qui étaient sur le point d'entrer en lutte avec les Mayençais. Il comparait alors dans son esprit ces étranges combattants vêtus d'habits rustiques, ayant des fusils de tous calibres, des sabres attachés avec des ficelles, un sacré cœur sur la poitrine, un chapelet et une cuiller de bois à la boutonnière ; il les comparait, disons-nous, à cette armée aguerrie, superbe sous l'uniforme, magnifique au feu, manœuvrant avec une admirable précision, que le comité de salut public lançait sur la Vendée ; et il se sentait saisi d'une douloureuse compassion, car il pensait sincèrement que toute cette cohue belliqueuse, si déterminée qu'elle pût être, serait bien vite écrasée par les héros de Mayence, de Valen-

présentera au Corps-Législatif, dans sa prochaine session, un projet de loi portant création des conseils cantonaux.

Voici, d'après les informations de la *Patrie*, les dispositions principales de ce projet, qui va être soumis au conseil d'Etat :

« Il y aura dans chaque canton un conseil composé : du conseiller général, des conseillers d'arrondissement, du juge de paix, des maires de toutes les communes du canton, ou à leur défaut des adjoints ou des conseillers municipaux dans l'ordre du tableau.

Le conseil cantonal aura quatre sessions par an, après celles des conseils municipaux. Chaque session pourra durer huit jours. Le préfet fixera le jour des réunions ordinaires, et pourra, en outre, convoquer extraordinairement le conseil.

Chaque année, le conseil élira son président, son vice-président et son secrétaire, au scrutin secret.

Les séances des conseils cantonaux ne seront pas publiques. Il y aura un registre des délibérations; il devra être communiqué à tout habitant du canton qui en fera la demande.

Quant aux attributions, le conseil cantonal donnera son avis : sur les demandes en réduction de contributions; sur les modifications territoriales des communes; sur les changements aux circonscriptions des perceptions; sur la création ou la suppression des offices ministériels; sur celles des commissariats de police; sur la création des foires et marchés; sur le classement des chemins vicinaux et des routes impériales; sur les acquisitions, ventes, échanges ou constructions de bâtiments affectés au service du canton; sur le régime des eaux, le reboisement, la mise en culture des terres communales; sur le tracé des chemins de fer, les travaux de navigation, et sur toutes les questions qui intéressent l'agriculture, la salubrité, etc., etc.

Outre ce rôle consultatif, le conseil cantonal aura des attributions directes et effectives.

Il dressera la liste préparatoire du jury; il élira les membres du jury d'expropriation; il pourra recevoir les dons et legs destinés à fonder des établissements d'utilité cantonale; il répartira entre les établissements d'assistance ou d'utilité publique les fonds mis à sa disposition par l'Etat, les communes ou les particuliers; il fixera aussi l'emploi des sommes votées de la même manière par le conseil général ou les municipalités; il distribuera entre les communes les allocations sur les fonds de secours ou d'entretien accordées par le conseil ou par l'Etat.

Il donnera son avis sur le tarif pour la taxe des chiens dans le canton.

Enfin, et c'est ici un point essentiel, le conseil cantonal pourra adresser directement au conseil général et au préfet, par l'organe de

son président, son avis sur l'état et les besoins des services publics dans le canton.

Pour les articles non signés : P. GODDET.

Nouvelles Diverses.

Le retour de S. M. l'Impératrice à Paris est définitivement et officiellement annoncé pour le 26 courant.

Les bruits de modification ministérielle ont repris cours à la Bourse de jeudi.

On lit dans la *France* :

Une lettre de Draguignan nous apprend que M. Emile Ollivier a dû quitter cette ville pour revenir à Paris.

Ce voyage, qui devance encore une fois l'époque annoncée du retour de l'honorable député du Var, se rattache-t-il, comme le précédent, à une reprise de pourparlers relatifs à la question ministérielle ?

Cela n'aurait rien d'impossible.

Quoi qu'on dise que le gouvernement n'est pas fortement préoccupé du résultat des élections parisiennes, il paraît à peu près certain qu'une manifestation ultra-irréconciliable aurait pour résultat la dissolution de la Chambre. A notre sens, la députation actuelle peut très-bien se constituer, et dans les dispositions d'une partie de la France, on n'aurait pas grand-chose à gagner au renouvellement de la législature.

Le *Nouvelliste de Rouen* annonce que M. Brame a été reçu à Compiègne, par l'Empereur.

L'audience s'est prolongée, pendant près d'une heure. M. Brame a exposé au souverain les plaintes de l'industrie du département du Nord.

M. de Talleyrand-Périgord, notre ancien ambassadeur à Saint-Petersbourg, est arrivé mercredi soir à Paris, par le train express de Strasbourg.

On assure, dit le *Mémorial diplomatique*, que l'Angleterre, la France et l'Autriche ont entamé à Constantinople des négociations dans le but d'obtenir des adoucissements aux règles onéreuses relatives à l'entrée des navires dans les Dardanelles et dans le Bosphore pendant la nuit, ainsi que la simplification des mesures sanitaires.

Le gouvernement turc serait décidé à déférer aux vœux légitimes de ces puissances.

Une dépêche de Rome annonce que le lieutenant de la maîtrise de l'ordre de Malte a offert de composer, avec l'élite des chevaliers de tous les peuples, une garde qui partagerait avec la garde noble pontificale, le service d'honneur des séances du concile.

Le pape a accepté.

RÉUNIONS PUBLIQUES. — La 7^e chambre a

prononcé son jugement dans deux affaires absolument identiques. Il s'agissait de réunions électorales, maintenues après dissolution prononcée par le commissaire de police.

Dans la première affaire, le tribunal a condamné M. Amouroux à vingt jours de prison, 500 fr. d'amende; MM. Falcat et Héligou, chacun à quinze jours de prison et 300 fr. d'amende.

Dans la seconde affaire, il a condamné M. Amouroux à un mois de prison, 800 fr. d'amende; M. Lissagaray à vingt jours de prison, 500 fr. d'amende, et MM. Floquet et Mathorel, chacun à quinze jours de prison et 300 fr. d'amende.

Les peines prononcées par ces deux jugements ont été confondues.

La chambre des mises en accusation de la cour impériale de Paris a, sur les conclusions de M. l'avocat-général Merveilleux-Duvignaux, rendu un arrêt qui ordonne un supplément d'instruction dans l'affaire Troppmann.

Ce supplément d'instruction a été motivé par les explications données par Troppmann postérieurement à la clôture de l'instruction par l'ordonnance du juge d'instruction, qui a renvoyé l'affaire devant la chambre des mises en accusation. Il est probable que le supplément d'instruction ordonné par la cour aura pour conséquence d'ajourner cette dramatique affaire à la session de la seconde quinzaine de décembre.

Nous avons déjà fait connaître les principales circonstances que Troppmann a révélées; il a postérieurement complété ces premières explications. Il a déclaré que, se voyant compromis, il allait dire toute la vérité; il a ajouté que seul il avait conçu et exécuté l'assassinat de Kinck père et de ses six enfants; que seul il avait empoisonné et enterré Kinck père le 25 août, cinq jours avant la réclamation faite par lui au bureau de poste de Guebwiller de la lettre contenant la traite de 5,500 fr., adressée par M^{me} Kinck à son mari; qu'il avait assassiné Gustave Kinck dans la nuit du 17 au 18 septembre, c'est-à-dire deux jours avant les assassinats des six dernières victimes.

Ainsi que nous l'avons dit, Troppmann a fait un plan des lieux où il aurait tué et enterré Kinck père, avec indication du lieu où devait se trouver le corps.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décret impérial en date du 14 novembre, sont nommés :

Conseiller à la cour impériale d'Angers, M. Luzu, président du tribunal de première instance de Saint-Calais, en remplacement de M. Gain, admis à faire valoir ses droits à la retraite, et nommé conseiller honoraire;

Substitut du procureur général près la cour impériale d'Angers, M. Morry, substitut du procureur impérial près le tribunal de première instance de la même ville;

Substitut du procureur impérial près le tribunal de première instance de Laval, M. Morançais, substitut du procureur impérial près le siège de La Flèche;

Substitut du procureur impérial près le tribunal de première instance de La Flèche, M. Bruas (Albert), avocat, docteur en droit.

La nomination de M. Bruas, avocat et docteur en droit, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, est une de celles que nous accueillons avec un vif sentiment de plaisir, mêlé cependant de regrets sincères; car, depuis trois ans que nous le comptons au nombre de nos collaborateurs, nous avons pu apprécier les qualités de cœur et d'esprit qui le désignaient au poste honorable qu'il va occuper.

Tous nos concitoyens s'associeront aux sentiments exprimés par notre confrère d'Angers en faveur du jeune Bruas, bien connu dans notre ville.

La *Gazette de France* annonce que le conseil d'Etat vient d'être saisi d'une demande de poursuites à fins correctionnelles formée par M. Cubain, avocat à Angers et candidat aux dernières élections. M. Cubain impute divers délits en matière électorale aux maires de cinq communes : de la Bohalle, de la Menitrie, de Ville-l'Evêque, de Saint-Mathurin, de Saint-Martin-du-Fouilloux (Maine-et-Loire).

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODDET.

Dernières Nouvelles.

Il circule de très-sérieux bruits de remaniement ministériel. Si nous sommes bien informés, la liste du nouveau cabinet serait dimanche au *Journal officiel*. On ignore ce qui restera de l'ancien ministère dans la combinaison nouvelle. On assure toutefois que M. Segris jouerait un rôle considérable, et que M. Emile Ollivier prendrait possession de l'hôtel de la place Beauveau.

La Rente monte avec lenteur; mais en se soutenant. — Les nouvelles de Suez sont tantôt bonnes, tantôt mauvaises, on ne sait à quoi s'en tenir; mais les baissiers en profitent; les titres perdent 23 fr. sur la seule bourse d'aujourd'hui.

Ismaila, 18 novembre. — L'Impératrice, après avoir déjeuné à bord de l'*Aigle*, s'est rendue à cheval à El Guisir, accompagnée du prince héritier d'Egypte. Là, Sa Majesté a été vivement acclamée par la population.

A 4 heures, l'Impératrice et l'empereur d'Autriche ont fait une promenade en ville, en calèche découverte.

Le khédive, les princes de Prusse et de Hol-

ciennes et de Condé. Certes, il se fût montré incrédule si, prévoyant l'avenir, quelqu'un lui eût dit : « Ceux que tu plains avec raison, hélas ! battraient cependant, avant de succomber, plusieurs armées de la République, et même les Mayençais. »

Comme on ne pouvait avancer que lentement à travers les rues encombrées, le comte, Bénédicte et Blanche ne parvinrent qu'avec peine devant la demeure où les attendait la comtesse de Flavigny. C'était un petit manoir dont le propriétaire, un hobereau campagnard, avait cru devoir émigrer dès 89 pour trancher du grand seigneur. Depuis lors la maison s'était délabrée, une herbe épaisse avait encadré le pavé de la cour. Ce n'était là ni l'élégant château de Morsanges, ni le somptueux hôtel de Montaigu. C'était la première étape de l'infortune sur le chemin de l'insurrection.

— Nous sommes arrivés, dit le comte. Entrons.

Le capitaine regarda la triste résidence et soupira secrètement à la pensée que la comtesse demeurait là. A peine sur le seuil du manoir, il tressaillit en remarquant qu'une femme vêtue de noir, pâle et souriant avec un peu d'effort, venait au-devant de lui. Il aperçut à ses côtés un jeune homme à la physionomie douce et martiale à la fois, et il reconnut Raoul.

— Ah ! monsieur, Blanche m'a dit ce que vous avez fait pour elle ! murmura Mme de Flavigny avec un san-

glot dans la voix. J'en suis profondément touchée. Je viens d'en instruire mon fils, qui a parcouru la campagne dans l'espoir de rencontrer sa cousine, et qui est de retour depuis un instant.

— J'étais désespéré, capitaine ! dit Raoul, et me voici le plus heureux des hommes, grâce à vous !

Après avoir embrassé Blanche, avec une vivacité enthousiaste, il tendit les deux mains à Bénédicte. Il y eut une effusion pleine de sympathie qui fit jaillir des larmes de tous les yeux.

— Je ne vous ai jamais oublié, monsieur, reprit Raoul, depuis notre rencontre au carrefour du Châtaignier.

— Et moi, monsieur, partout où la destinée a conduit mes pas, je me suis souvenu de la famille de Flavigny. Chacun a ses rêves, et les miens m'ont souvent parlé de vous.

Disant cela, le capitaine d'état-major s'inclinait devant la comtesse avec une telle expression de tendresse et de respect, que Blanche en fut frappée. Un soupçon lui vint à l'esprit. Mais Bénédicte se montra ensuite si calme, si maître de lui-même que ce soupçon se dissipa.

Une table simplement servie avait été dressée dans la principale pièce du manoir. Mme de Flavigny y fit asseoir le jeune officier bleu. On mangea peu, le repas fut

court. Trop de préoccupations opprèsaient les âmes pour que les convives ressentissent bien vivement l'aiguillon de la faim. Après quelques paroles échangées avec une certaine contrainte sur les malheurs des temps, M. de Flavigny donna à un domestique qui servait l'ordre de faire seller trois chevaux.

— Raoul et moi, dit-il en se levant, nous vous accompagnerons jusqu'aux bords de la Maine, au passage du Gué-aux-Biches. Quand vous aurez franchi le gué, vous serez hors de tout danger, car nous savons que les républicains commencent à tenir la campagne de ce côté. Vous ne tarderez donc pas à rencontrer là vos amis.

— Je vous rends grâce, monsieur le comte. Si vous le permettez, nous emmènerons avec nous le digne vieillard qui a comparu, comme moi, devant le conseil, et qu'on a rendu à la liberté. Il m'attend sans doute en ce moment.

— Il sera fait comme vous le désirez, monsieur. Aussi bien cet ancien solitaire de la Gorge-aux-Loups est-il un brave homme qui mérite tous nos égards.

— Serait-ce celui qu'on nommait le sorcier et dont nous avons jadis visité l'ermitage ? demanda Raoul.

— Lui-même. Il s'est improvisé médecin, et l'on assure qu'il soigne indistinctement les Blancs et les Bleus, quoiqu'il soit partisan de la Révolution.

— C'est un ennemi généreux ! dit la comtesse avec onction. Que Dieu le protège !

Les chevaux furent bientôt prêts.

— Partons ! reprit M. de Flavigny.

A ce mot, Bénédicte sentit son cœur se serrer. Par un mouvement irréflecté, il se rapprocha de la comtesse comme s'il eût craint de se séparer d'elle. Il se maîtrisa aussitôt, et salua profondément.

— Je ne sais si nous nous reverrons jamais, madame, dit-il d'une voix qu'il s'efforçait d'affermir. Quoi qu'il arrive, croyez que je considérerai toujours comme un bonheur l'occasion de pouvoir vous rendre quelque service signalé. Si jamais un péril sérieux vous menace, et que je sois en position de le conjurer, je vous supplie de compter sur moi !

Mme de Flavigny lui tendit la main.

— Pourquoi ne restez-vous pas avec nous ? demanda-t-elle, non sans une certaine hésitation.

Bénédicte sourit tristement.

— Parce que c'est impossible ! répondit-il avec une douceur résolue. Mon drapeau n'est pas celui des Vendéens, et mon épée doit rester fidèle à mes convictions.

— Allez, monsieur, allez où le devoir vous réclame, où vous appelle l'honneur, et ne m'en veuillez pas d'avoir voulu vous rallier à nous.

(La suite au prochain numéro.)

lande et plusieurs personnages de distinction suivaient. Les troupes égyptiennes formaient la haie.

Aujourd'hui, à 2 heures, 45 navires mouillaient déjà dans le lac Timsah.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Aucune maladie ne résiste à la douce *Revalésière Du Barry*, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires,

vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil.,

32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalésière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (439)

THÉÂTRE DE SAUMUR.

La troupe de M. Lefèvre donnera lundi prochain 22 novembre :

1° *Le cheveu blanc*, comédie en un acte, de M. Octave Feuillet;

2° *Tartufe*, comédie en 5 actes, de Molière;

3° *Les domestiques*, vaudeville en 3 actes, par MM. Grange et Deslandes.

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. Emile Leroux, ancien notaire, ayant l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi. (428)

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un exploit de Dufour, huissier à Saumur, du dix-neuf novembre mil huit cent soixante-neuf, enregistré, Il appert :

Que la dame Caroline Benard, femme de Jules Doussain, tonnelier, avec lequel elle demeure à Saumur, a formé par devant le tribunal civil de Saumur une demande en séparation de biens, et qu'elle a constitué sur cette demande M^e Chedeau, avoué demeurant à Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué sous-signé, le 19 novembre 1869. (481) CHEDEAU.

Etude de M^e JULES MÉHOUS, notaire à Saumur, successeur de M^e LEROUX.

A VENDRE PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

Le dimanche 5 décembre 1869, à midi,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue St-Nicolas n° 42, appartenant à M. Lamarque, négociant à Paris.

Cette maison, double en profondeur, comprend :

Au rez-de-chaussée, une chambre à cheminée sur la rue, buanderie et cabinet sur la cour, cave;

Droit de communauté au corridor de la maison Roujou;

Au premier étage, une chambre et deux cabinets sur la rue; autre chambre et deux cabinets sur la cour;

Même distribution au second étage. — Greniers sur le tout. — Cour dans laquelle existent des lieux d'aisance.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser à M. FRANÇOIS PERCHER, expert à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire, et à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, succ^r de M^e LEROUX.

A VENDRE OU A LOUER,

UNE MAISON, située à Saumur, au coin de la rue de la Montée-du-Fort, avec cour, terrain, cave et magasin. Cette maison est occupée par M^{me} Aucher.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, successeur de M. LEROUX.

A VENDRE

UNE MAISON, située à Saumur, carrefour Dacier, n° 11, composée de quatre pièces au rez-de-chaussée; chambres au premier et au second étages; greniers; cour avec porte cochère et petite porte; grands magasins au fond; terrasse; plusieurs caves.

S'adresser à M. VINSONNEAU, entrepreneur de menuiserie, rue du Champ-de-Foire, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (459)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE

JOLIE PROPRIÉTÉ

Au Pont-Fouchard,

Comprenant maison de maître, avec ameublement de salon et glaces; servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne.

S'adresser à M. CHAUVIN, pompier, rue d'Orléans, ou à M^e LEROUX, notaire. (161)

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé, successeur de M^e DABURON.

A VENDRE A L'AMIABLE,

LA PROPRIÉTÉ

DU PETIT-PALTEAU

Située commune d'Épieds (Maine-et-Loire) et par extension sur celle de Saix (Vienne).

Appartenant à M. de Béchillon.

Cette propriété comprend : bâtiments d'habitation et d'exploitation, 10 hectares 64 ares 78 centiares de terres labourables, 53 ares de prés et 53 ares de bois-taillis.

Elle sera prochainement traversée par la route directe, aujourd'hui en construction, de Saumur à Loudun.

Les terres sont propres à la culture des prairies artificielles.

On accordera toutes facilités pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, audit M^e SANZAY, notaire. (482)

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé, successeur de M. DABURON.

A VENDRE A L'AMIABLE,

UNE

BELLE MAISON,

Sise au bourg de la commune de Saint-Cyr, sur le bord de la route de Saumur à la Motte-Bourbon et à Loudun par Saint-Léger.

Cette maison comprend : belle maison de maître en parfait état, servitudes, vastes caves et cour, jardin d'une contenance d'environ onze ares et clos de vigne d'une contenance d'environ un hectare.

Cette maison serait très-propre au commerce des vins et à l'industrie des vins champagnisés.

On pourrait vendre séparément la maison, ou la maison avec une portion de l'enclos.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. BOUTET, expert à St-Cyr-en-Bourg, ou audit M^e SANZAY, notaire. (449)

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur, successeur de M^e TOUCHALEAUME.

CLASSE DE 1869.

UNE BOURSE est ouverte par plusieurs pères de famille en l'étude de M^e ROBINEAU. (471)

Etude de M^e BEDON, notaire aux Rosiers.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION.

En l'étude et par le ministère de M^e BEDON, notaire aux Rosiers.

Le lundi 29 novembre 1869, à midi,

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre 1870.

UNE GRANDE MAISON, située au bourg des Rosiers, à l'angle de la grande place du Marché et de la rue principale, portant pour enseigne Hôtel du Bon-Coin.

Cet hôtel, bien achalandé, est actuellement tenu par M. Elie Huet. S'adresser pour les renseignements audit notaire. (476)

A VENDRE

UN PETIT JARDIN,

Entouré de murs,

Situé à Beaulieu, avec cave dans le roc et cheminée.

S'adresser à M^{me} veuve MERCIER, rue St-Nicolas. (387)

A VENDRE

Une bonne CALÈCHE, légère, ayant peu servi, s'attelant à un seul cheval.

S'adresser chez M. BERGE, carrossier, rue d'Orléans. (465)

A CÉDER

POUR CAUSE DE SANTÉ

UN TRÈS-BON

CABINET DE LECTURE

Situé rue du Mail, 3, à Angers.

A LOUER

MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise.

S'adresser à M. Rivaud. (68)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.

S'adresser à M. GIRARD père.

NOUVEAUTÉS.

E. BIZERAY,

A SAUMUR,

Demande de bonnes ouvrières pour l'atelier de robes et confections. — (Bonne rémunération). (466)

PÂTÉS D'ALOUETTES.

M. GUINEAUDEAU, maître d'hôtel à Doué-la-Fontaine, a l'honneur de prévenir le public qu'il tient à sa disposition des pâtés d'alouettes aux foies gras truffés, depuis 5 fr. jusqu'à 20 fr. (479)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

CONSERVES ALIMENTAIRES

SADINES A L'HUILE.

Double boîte, de 90 à 100 poissons.....	4fr. 50c.
» » 50 à 55 —	2 30
» » 30 à 35 —	1 65
» » 22 à 25 —	1 15
» » 18 à 20 —	1 05
» » 16 à 18 —	0 95
» » 12 à 15 —	0 70
» » 10 à 12 —	0 65
HOMARD, la boîte.....	1 30
PETITS POIS, »	0 90
CHAMPIGNONS, »	1 15
HARICOTS VERTS, »	1 10

En vente, 69, rue d'Orléans.

Chez **JARDON-DUTOUR**, à Saumur.

L'UNION DES ACTIONNAIRES

Le prix des abonnements pris pour un an au JOURNAL FINANCIER L'UNION DES ACTIONNAIRES (18, Chaussée-d'Antin, transféré actuellement, place Vendôme, 10), paraissant DEUX FOIS PAR SEMAINE, les mardi et vendredi, est réduit à 5 FRANCS, sans distinction, pour Paris et les Départements. (452)

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires, Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.

Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 18 OCTOBRE.			BOURSE DU 19 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.....	71 65	»	»	71 65	»	»
4 1/2 pour cent 1852.....	101 00	»	»	101 50	»	»
Obligations du Trésor.....	488 75	»	»	488 75	»	»
Ville de Paris 1869.....	367 00	»	»	366 50	»	»
Banque de France.....	2765 00	2 50	»	2770 00	5 00	»
Crédit Foncier (estamp.).....	1655 00	»	»	1655 00	»	»
Crédit Foncier colonial.....	400 00	»	»	400 00	»	»
Crédit Agricole.....	615 00	»	»	615 00	»	»
Crédit industriel.....	635 00	»	»	632 50	»	»
Crédit Mobilier (estamp.).....	215 00	»	»	215 00	»	»
Comptoir d'esc. de Paris.....	695 00	»	»	692 50	»	»
Orléans (estampillé).....	937 50	3 75	»	937 50	»	»
Nord (actions anciennes).....	1097 50	5 00	»	1095 00	»	»
Est.....	571 25	»	»	573 75	2 50	»
Paris-Lyon-Méditerranée.....	965 00	»	»	963 75	»	»
Midi.....	620 00	1 25	»	620 00	»	»
Ouest.....	580 00	»	»	582 50	2 50	»
Charentes.....	480 00	»	»	480 00	»	»
Vendée.....	»	»	»	»	»	»
C ^e Parisienne du Gaz.....	1582 50	»	»	1570 00	7 50	»
Canal de Suez.....	397 50	2 50	»	372 50	»	»
Transatlantiques.....	233 75	3 75	»	235 00	1 25	»
Cable transatlantique.....	408 75	»	»	406 25	»	»
Compagnie immobilière.....	60 00	»	»	88 00	»	»
Emprunt italien 5 0/0.....	53 60	20 00	»	53 60	»	»
Autrichiens.....	773 75	»	»	776 25	2 50	»
Sud-Autrich.-Lombards.....	496 25	1 25	»	502 50	6 25	»
Victor-Emmanuel.....	50 00	»	»	50 00	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.....	350 00	»	»	345 00	»	»
Est-Hongrois.....	288 75	»	»	292 50	3 75	»
Foncier autrichien.....	»	»	»	842 50	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.....	341 00	»	»	342 00	»	»
Orléans.....	335 00	»	»	337 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.....	333 50	»	»	332 00	»	»
Ouest.....	333 50	»	»	331 75	»	»
Midi.....	330 00	»	»	329 75	»	»
Est.....	335 00	»	»	337 00	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.